

**Décision n° 2010/06-08 relative à l'habilitation de l'École
pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

Vu la demande présentée par l'École pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA)
Vu le rapport établi par Pierre Fleischmann (rapporteur principal), Jacques Béranger (membre de la CTI) et Pierre Dellis (expert), et présenté lors de la séance plénière des 8 & 9 juin 2010

Le Directeur Joël Courtois entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'École pour l'Informatique et les Techniques Avancées (EPITA) est une école privée localisée au Kremlin Bicêtre, qui fait partie du groupe IONIS ; elle a été habilitée, pour la première fois, à compter de la rentrée 2007 et pour une durée de 3 ans, à délivrer le titre d'ingénieur au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant. Elle est reconnue par l'État.

L'EPITA est une école en 5 ans qui recrute au niveau du baccalauréat avec un concours spécifique. Elle a aussi un recrutement à bac + 2. Le flux de diplômés est de 200 à 250 diplômés par an ; elle accueille environ 1000 étudiants.

L'EPITA forme des ingénieurs informaticiens dans une double optique :

- former des ingénieurs ouverts sur un ensemble de disciplines scientifiques et non scientifiques aptes à travailler dans un contexte international et dans des organisations de toutes dimensions.
- former des ingénieurs à la compétence plus particulièrement affirmée dans un domaine gagné par une complexité croissante : les technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École pour l'Informatique et les Techniques Avancées, au titre de la formation initiale sous statut étudiant.

1/ Formation

L'objectif de la formation est de former de jeunes ingénieurs informaticiens en leur donnant la capacité conceptuelle et la pratique opérationnelle propres aux métiers de l'informatique dans les domaines des études fonctionnelles en informatique et télécoms, de la conception de solutions informatiques et télécoms, de l'organisation, du suivi et de la validation des développements informatiques et télécoms, de l'audit et l'expertise en administration système et sécurité, de la direction et du management d'équipes et/ou de projets et de la création d'entreprises.

2/ Évolution de l'école

Lors de sa première habilitation en 2007, la CTI avait émis une liste importante de recommandations, concernant en particulier : la communication au sein du groupe IONIS, la politique de recrutement des enseignants, l'ancrage à la recherche, la politique internationale, le recrutement des candidats, l'enseignement des sciences de base et des sciences humaines et sociales, la démarche qualité et le référentiel de compétences.

La CTI note que l'école a pris en compte avec détermination l'ensemble des recommandations, même si l'effort pour certaines doit être poursuivi.

3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les **points forts** de l'école

- une amélioration en matière de communication (transparence vis-à-vis des habilitations CTI, clarification du positionnement par rapport à EPITECH)
- une gouvernance claire
- une réactivité à son environnement, et en particulier aux recommandations de la CTI.
- une bonne reconnaissance par les milieux industriels, gage d'une formation qui est appréciée
- un sentiment d'appartenance à l'école développé parmi les élèves et anciens élèves.

Et les points où elle doit **progresser**

- un corps de personnels enseignants chercheurs encore trop limité
- des relations internationales qui ont une grande marge de progrès (notamment le nombre d'élèves étrangers)
- une recherche qui doit encore s'affirmer (labos, HDR, doctorants)
- une démarche compétence à compléter
- une diversité insuffisante des élèves (notamment la proportion de filles, comme la plupart des écoles en informatique)
- une démarche qualité qui doit s'étendre à tous les processus de l'école

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement pour une durée de 3 ans** (mise en phase avec l'évaluation périodique) à compter de la rentrée 2010, de l'habilitation de l'EPITA à délivrer le titre suivant

- *Ingenieur diplômé de l'École pour l'informatique et les techniques avancées*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La CTI recommande à l'école de :

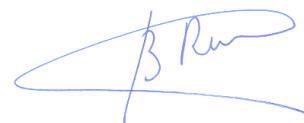
- mettre en place une démarche qualité globale
- amplifier l'effort à l'international, généraliser les parcours académiques ou les stages d'un semestre à l'international
- poursuivre l'effort en matière de recherche en se fixant des objectifs et des indicateurs de progrès
- faire aboutir le travail sur la démarche compétences
- rechercher une plus grande diversité des étudiants

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 & 9 juin 2010

Adopté le en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 29 juin 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 2010

Le président



Bernard REMAUD